



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3842

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Insertion - Fonds social européen (FSE) - Avenant à la convention de subvention globale de la Métropole pour la période 2017-2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Glatard

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3842**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Insertion - Fonds social européen (FSE) - Avenant à la convention de subvention globale de la Métropole pour la période 2017-2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016, la Métropole de Lyon a déposé auprès de l'État une demande de subvention globale au titre du FSE pour la période 2017-2020. Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle est donc devenue le seul organisme intermédiaire gestionnaire de ces crédits pour son territoire.

D'un point de vue financier, la volonté de la Métropole s'inscrit dans la prolongation de l'orientation n° 3 du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) visant particulièrement à simplifier la gestion du FSE dans l'agglomération. À ce titre, la centralisation de toutes les demandes de subventions FSE auprès d'un seul organisme gestionnaire a porté ses fruits, puisqu'une réduction de 37 % du nombre de dossiers - par concentration des demandes - a été observée. La sécurisation financière des porteurs, avec le versement d'une avance de 50 % à la signature de la convention, a également été priorisée, avec une attention particulière pour les structures les plus fragiles.

Sur le plan qualitatif, les crédits FSE délégués par l'Etat visent à soutenir des projets en faveur de l'insertion des publics en difficulté, selon les 3 orientations définies par le programme opérationnel national (PON) relatif au FSE :

- augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale,
- mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion,
- développer des projets de coordination et d'animation en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

Au total, la Métropole dispose aujourd'hui d'une enveloppe globale de 22 248 132,75 € de FSE (dont 554 060,63 € pour la gestion des crédits de cette enveloppe) pour la période 2017-2020 pour le cofinancement des actions d'insertion du territoire métropolitain.

A ce jour, les crédits FSE de la subvention globale 2017-2020 sont engagés à hauteur de 80 % . La Métropole a ainsi un taux et un rythme de programmation des crédits satisfaisants. En moyenne 80 dossiers de subventions sont votés chaque année en 2 phases (sur les Conseils métropolitains de juin/juillet et de septembre) pour un montant moyen de 6 000 000 € de FSE et un nombre moyen de 9 400 personnes bénéficiaires de ces actions d'insertion. Depuis 3 ans, 264 projets ont été cofinancés par le FSE pour un montant total FSE cumulé de l'ordre de 16,9 M€ (hors assistance technique)

II - Réserve de performance

Dans le cadre de la programmation européenne FSE 2014-2020, la Commission européenne a souhaité mettre en place un cadre de performance visant à s'assurer à mi-parcours, par un système de contribution collective, que les actions cofinancées par les crédits FSE bénéficient bien aux publics cibles visés par le programme, à savoir les personnes les plus vulnérables. Concernant l'axe 3 du PON FSE dans lequel s'inscrit la politique d'insertion de la Métropole, 2 catégories sont visées :

- les "chômeurs", soit des participants cumulant un ou plusieurs freins à l'emploi, mais immédiatement employables,
- les "inactifs", soit des participants cumulant un ou plusieurs freins à l'emploi et non employables sans actions d'insertion préalables.

Pour la Métropole, les objectifs fixés sont les suivants :

Cibles	31 décembre 2018	31 décembre 2020
chômeurs	2 786	10 534
inactifs	5 370	9 876

Aux termes de la procédure d'examen de ce cadre de performance par la Commission Européenne, des crédits correspondant à la réserve de performance du PON FSE sont libérés au niveau national. Pour la Métropole cette enveloppe représente 2 369 433,36 € soit près de 10 % de la subvention globale 2017-2020 et plus du tiers d'une programmation annuelle. L'enjeu de l'atteinte des cibles est donc important pour assurer le financement de la dernière année de programmation en 2020. Pour répondre à cet enjeu financier, les services métropolitains ont assuré un accompagnement régulier des porteurs de projets. Celui-ci a porté à la fois sur la sensibilisation aux enjeux du cadre de performance, mais aussi sur la collecte et la saisie des données sur les publics accueillis sur leurs actions d'insertion. Fin 2018, les objectifs fixés dans la convention de subvention globale FSE ont été atteints et même dépassés :

- 6 005 "chômeurs", soit un taux de réalisation de 215 %,
- 6 222 "inactifs", soit un taux de réalisation de 116 %.

(nb : ici les chiffres sont cumulés sur la période 2017-2018 et comptabilisent les personnes autant de fois qu'elles ont bénéficié d'une action FSE. Si la personne a été accueillie sur 2 actions FSE différentes, elle est comptée 2 fois)

Le déblocage de la réserve de performance est donc acquis pour un montant de 2 369 433,36 €. La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) a été autorisée par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) à finaliser un avenant avec la Métropole afin de conventionner ces crédits complémentaires. Ce dernier est annexé à la présente délibération.

Par ailleurs, la revue de performance donne l'occasion de prendre un recul qualitatif sur les publics accompagnés depuis début 2017 dans le cadre du plan d'actions cofinancés par le FSE : 9 361 personnes ont bénéficié des actions cofinancées par le FSE, dont 59 % de femmes et 41 % d'hommes. A l'entrée dans les actions FSE :

- 55 % des personnes ont entre 25 et 44 ans, 26 % ont entre 45 et 54 ans et on notera une part croissante des personnes de 55 ans et + qui représente près de 11 % (ce taux est en augmentation puisqu'il avoisinait entre 6 et 8 % il y a encore quelques années),
- 36 % sont demandeurs d'emploi de longue durée,
- 40 % sont bénéficiaires du RSA,
- près de 63% des personnes accueillies ont un bas niveau de qualification (niveau primaire ou collègue),
- 29 % sont en emploi, mais pour la majorité ce sont des emplois précaires types emplois temporaires, aidés, etc. (72 %),
- 8 % sont en situation de handicap reconnue.

La durée moyenne des parcours d'insertion est d'un peu plus de 2 ans (26 mois). Sur l'ensemble des personnes ayant bénéficié d'une action FSE et sorties du dispositif entre 2017 et 2018, près de la moitié (49 %) ont trouvé un emploi dit "durable" (emploi classique de 6 mois ou plus - CDI, CDD - création d'entreprise) ou bénéficié d'une formation qualifiante.

Ces statistiques, non exhaustives, montrent bien les difficultés que peuvent cumuler les personnes dans l'accès ou le retour à l'emploi stable, durable. En plus de difficultés financières, de bas niveau de formation, elles rencontrent des problématiques de mobilité, de garde d'enfants, de non maîtrise de la langue, etc. autant de freins à l'employabilité.

III - Report des crédits non programmés

Parallèlement, la convention de subvention globale prévoit qu'au terme du 2^{ème} exercice annuel (fin 2018 pour la Métropole), les crédits FSE non programmés peuvent être reportés sur les exercices suivants par voie d'avenant. Les plans d'actions annuels 2017 et 2018 cofinancés par le FSE ayant été programmés, les crédits FSE sont à ajuster et à reporter sur les années 2019 et 2020 sur la base d'actions finalement déprogrammées (report d'une demande FSE sur l'année suivante, retrait de certaines demandes FSE par les porteurs de projet) ou de crédits initialement fléchés sur des dispositifs qui n'ont pas été programmés.

IV - Avenant à la convention de subvention globale

La subvention globale de la Métropole s'articule autour de 5 dispositifs d'intervention et une enveloppe dédiée à l'assistance technique. Le tableau suivant présente la nouvelle répartition de la maquette de la subvention globale FSE suite au report de crédits et intégration de la réserve de performance expliqués aux points II et III de la présente délibération, ainsi que les variations :

Dispositif	Nouvelle répartition FSE (en €)	Part FSE dispositif / total (en %)	Variation / répartition de la convention initiale (en €)
animation de programmes d'insertion	5 373 073,29	22	- 333 246,25
accompagnement socioprofessionnel	8 976 072,21	37	+ 1 136 602,17
levée des freins à l'employabilité	2 698 782,04	11	+ 1 017 251,94
mise en activité professionnelle	3 468 447,00	14	+ 301 755,76
développement des relations avec les employeurs	3 547 130,94	14	+ 247 069,74
assistance technique*	554 060,63	2	
Total	24 617 566,11	100	+ 2 369 433,36

* La réserve de performance ne concerne et n'est répartie que sur les dispositifs d'intervention (axe 3 du programme FSE), hors assistance technique.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les résultats de la revue de performance et l'intégration de la réserve à la subvention globale de la Métropole,

b) - le principe de report des crédits du FSE non mobilisés sur les exercices 2017 et 2018 vers les exercices 2019 et 2020,

c) - l'avenant à la convention de subvention globale liant la Métropole et l'Etat résultant des points précédents, tel qu'annexé à la présente délibération.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.